



LA BERGUE
CENTRE DE LOISIRS

OUVERTURE
DES INSCRIPTIONS

**JEUDI 11 MARS
A 8H30**

(uniquement en réservation
sur internet)

Vacances de Printemps 2021

Du 12 au 16 avril et du 19 au 23 avril

HORAIRES DU SECRETARIAT

En dehors des vacances scolaires :

Lundi de 14h à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Jeudi de 8h30 à 12h

Vendredi de 14h à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Centre de loisirs de La Bergue

422 route de Thonon

74380 CRANVES SALES

Tél. : 04.50.39.30.37

Site d'inscription : www.inscriptions.labergue.fr

Email : labergue74@gmail.com

Pour les enfants nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2017



Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront à la semaine complète et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances de Printemps, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **jeudi 11 mars 2021 à 8h30** en vous connectant sur :

www.inscriptions.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

IMPORTANT : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre tous les documents nécessaires à la validation de l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard **sous 5 jours ouvrés** :

- Soit par email à l'adresse labergue74@gmail.com
- Soit par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

Votre facture vous sera ensuite adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis **sous 7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.

ATTENTION : les séjours réservés mais non validés entraîneront la **suppression des inscriptions et du compte internet**. Pour de futures inscriptions il faudra donc faire une demande au centre, par email, pour être en liste d'attente et des places ne seront attribuées que si la capacité d'accueil le permet.

Documents obligatoires à transmettre

Si votre enfant n'a pas encore été inscrit en 2021 :

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans la rubrique « inscrire son enfant ») dûment complétées et signées
- Le carnet de vaccinations de l'enfant. Le DTPolio doit être à jour au moment du séjour. Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accepté au centre
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) **du foyer** ou une attestation de quotient familial de la CAF ou les bons CAF si vous en bénéficiez
- Un justificatif de domicile
- Le règlement des frais de dossier et de séjours par chèque(s), espèces, CB ou chèques vacances

Si votre enfant a déjà été inscrit en 2021 :

- Merci d'envoyer un mail sur labergue74@gmail.com précisant que vous avez effectué votre réservation
- Les bons CAF en cours de validité si vous en bénéficiez
- Le règlement des frais de séjours par chèque(s), espèces, CB ou chèques vacances

Pour les règlements en espèces ou CB, des **permanences** seront assurées au centre. Les dates et horaires de ces permanences seront communiqués par email lors de l'envoi de la facture.





Arrivée et départ

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit directement au centre (entre 7h et 9h30 le matin et entre 17h et 19h le soir) soit au car (voir les arrêts ci-dessous).



Il est impératif que le lieu que vous choisirez soit le même, matin et soir, tout au long de la semaine. Les éventuelles modifications devront être demandées au plus tard le jeudi matin de la semaine précédant celle du séjour.

Arrêts de car

	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J. ROUSSEAU au Pas de l'Echelle	8h00	18h20
GAILLARD - Devant l'église - Rue de la Libération	8h10	18h10
AMBILLY PAIX - Devant l'école maternelle - Rue de la Paix	8h20	18h00
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège Michel SERVET - Rue A. Bastin	8h30	17h50
HUTINS - Ecole des Hutins - Rue de l'Annexion	8h40	17h40
LIVRON - Pharmacie de Livron - Rue JB Charcot à Annemasse	8h50	17h30
SOUS CASSAN - Ecole Jean Mermoz - Parking MJC à Romagny	9h00	17h20
VILLE LA GRAND - Au dessus du collège P. Langevin - Rue de la Pottière	9h10	17h10
VETRAZ MONTHOUX - Parking à côté de la mairie - Rue des Ecoles	8h00	18h00
CRANVES-SALES - Devant le collège Paul Emile Victor	8h10	17h50
SAINT CERGUES - Parking du groupe scolaire - Rue des Ecoles	8h25	17h35
MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare (route des Voirons)	8h35	17h25
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8h50	17h10
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
BONNE - Devant la poste	9h15	16h45

Les activités

Durant les vacances de Printemps, les enfants pourront s'occuper des animaux de la **mini -ferme** (canards, cochons, lapins, poules...) en leur donnant à manger et à boire ou tout simplement en leur rendant une petite visite amicale.

Ils découvriront les joies du **jardinage** avec Selma et son jardin potager pédagogique.

Les enfants participeront aussi à de nombreuses **activités manuelles et sportives** ainsi qu'à des **grands jeux** mis en place par les animateurs en exploitant au maximum les **2 hectares de terrain** du centre.

Chaque semaine, un **planning d'activités** sera établi par tranche d'âges par l'équipe d'animation afin de répondre au mieux aux besoins d'**aventures** et de **découvertes** des enfants



UN SERVICE
ANNEMASSE AGGLO



ASSURÉ PAR





Tarifs 2021

	Quotient Familial	Tarif 5 jours
Pour les habitants d'Annemasse Agglo (Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly)	Entre 0 et 800 (avec Bons CAF)	47,50 €
	Entre 0 et 1200 € (sans Bons CAF)	64,00 €
	Entre 1201 et 1600 €	80,50 €
	Entre 1601 et 2000 €	95,50 €
	Entre 2001 et 2500 €	112,00 €
	Entre 2501 et 3000 €	128,50 €
	Sup. ou égal à 3001 €	141,50 €
	Pour les habitants hors Annemasse Agglo	Entre 0 et 800 (avec Bons CAF)
Entre 0 et 1200 € (sans Bons CAF)		152,50 €
Entre 1201 et 1600 €		166,50 €
Entre 1601 et 2000 €		178,50 €
Entre 2001 et 2500 €		191,50 €
Entre 2501 et 3000 €		203,50 €
Sup. ou égal à 3001 €		230,00 €

Frais de dossier (valables pour toute première demande d'inscription de l'année civile)

1 enfant : 19,35 € 2 enfants : 26,60 € 3 enfants et + : 31,30 €

COMMENT TROUVER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Vous pouvez demander votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Vous pouvez calculer votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

$\text{Revenu fiscal de référence de l'année } n-1 / 12 / \text{nb de parts du foyer}$
--

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Toute personne dont le quotient familial est compris entre 0 et 800€ mais ne présentant pas les bons CAF sera facturée sur la tranche tarifaire 2.

La tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée pour toute personne ne justifiant pas son quotient familial.

